

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
28 juin 2019**

PUBLIE LE : 5 juillet 2019

Délibération n°280619-4 : Présentation du rapport d'activité du délégataire

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-sept juin deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

Accusé de réception en préfecture
le 05/07/2019 à 10h06
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

SEANCE DU 28 JUIN 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Adolphine KOYAWOZA, Apprentie au secrétariat général

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1^{er} juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la synthèse de ce rapport ;

CONSIDERANT que le SIDRU a délégué la gestion du service d'élimination des déchets à la société SUEZ RV ENERGIE ;

CONSIDERANT que le rapport transmis comporte les comptes de délégation, une analyse de la qualité du service, ainsi qu'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT la présentation du rapport d'activité faite lors du comité ;

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'une analyse technique par la société NALDEO, et d'une analyse financière par la société Ilingénierie, en tant que qu'Assistante à Maitrise d'Ouvrage ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2018 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **05 JUIL. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **05 JUIL. 2019**

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal

NOTE d'ANALYSE D'ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2018 de SUEZ RV ENERGIE (ex NOVERGIE IdF)

Le rapport annuel (technique et financier) 2018 a été remis par SUEZ le 3 mai 2019 et compléments le 23 mai 2019. Pour la partie technique, il concerne la totalité de l'année 2018. Pour la partie financière, il concerne la période de fin de contrat de DSP SUEZ jusqu'au 14 décembre 2019 soit 11,5 mois (le nouveau contrat de DSP ayant démarré le 15 décembre 2019, dont HELYSEO groupe SUEZ est titulaire). La DSP porte sur :

- le **Centre de Valorisation énergétique** qui concerne les 15 communes du SIDRU, dont une partie est rattachée à la CUGPSO et l'autre à la CASGBS,

et d'autre part :

- la **Déchetterie** qui concerne les communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy, de Poissy, du Mesnil le Roi et de Verneuil sur Seine, les deux dernières communes utilisant la déchetterie depuis le 1^{er} janvier 2005. La commune de Médan utilise la déchetterie depuis le 1^{er} février 2008, la commune de Vernouillet depuis le 1^{er} juillet 2008, les communes d'Aigremont, Chambourcy et le Mesnil le Roi depuis le 1^{er} janvier 2016.

DONNEES TECHNIQUES :

✧ En résumé de l'**historique**, des **apports de déchets et des résidus solides, rejets liquides et gazeux**, il ressort que :

- la **mise en service industriel** a démarré le **15 décembre 1998**, les **essais de réception** effectués par le bureau de contrôle VERITAS ont eu lieu en avril mai 99 et étaient conformes aux garanties figurant dans l'arrêté préfectoral d'exploitation en matière de traitement des fumées et de rejets, ainsi qu'en matière d'émission de bruit.
- la réception de l'ensemble des équipements et des bâtiments a été prononcée le **1^{er} juillet 99**.
- le **tonnage reçu sur 2018** atteint **129 101 tonnes**, décomposé en :

Année	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total	129 101*	124 942	132 857	126 132	124 166	117 778	117 371
SIDRU	61 821	60 617	59 094	59 019	59 623	58 075	58 269
SIVATRU	25 915	25 613	26 063	25 064	19 985	12 369	10 840
CYCLAMED	808	830	898	920	926	896	885
NOVERGIE	40 558°	37 883	46 802	41 129	43 632	46 439	47 377

° : dont 37 827 T applicable à la présente DSP jusqu'au 14/12/18 : dont **11 153 T** ont contribué à compléter le tonnage SIDRU et ses extérieurs à **95 833 tonnes sur les 11,5 mois** (contre 12 941 T en 2017, 13 945 T en 2016, 14 997 T en 2015, 19 466 T en 2014, 28 660 t en 2013, contre 30 006 T en 2012), ce qui s'explique par les apport complémentaires du SIVATRU en année pleine (débutés depuis avril 2014).

* : dont 125 293 t incinérées hors stock en fosse de 800 t et 3 008 t évacuées lors des arrêts techniques et en fin d'année afin de respecter les 125 000 tonnes autorisées par l'arrêté préfectoral complémentaire du 10 juin 2015.

Analyse du rapport financier

Le rapport financier présente l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice 2018 ainsi qu'une synthèse concernant uniquement le centre de valorisation énergétique, la situation de la déchetterie étant traitée indépendamment.

A ce rapport se référer aux annexes figurant dans le rapport DSP :

- Tonnages SIDRU et assimilés (Annexes 1 et 2 du rapport DSP)
- Facturation SIDRU : art 5.6 du rapport DSP
- Evacuation des sels: art 5.9 du rapport DSP
- Vente d'électricité : art 5.8 du rapport DSP
- Achat gaz de ville : art 5.12.1 du rapport DSP
- Achat électricité : art 5.12.2 du rapport DSP
- Bilan mensuel consommation réactifs et sous-produits du traitement de fumées : chaux, ammoniacale, mâchefers, REFIOM : art 5.12.4 du rapport DSP
- Taxes : CFE/CVAE, taxe foncière : art 5.12.6 du rapport DSP
- Evacuation des déchets : art 5.12.5 du rapport DSP
- Achat d'eau : art 5.12.3 du rapport DSP
- Dépenses GER (gros entretien renouvellement)
- Facturation déchetterie

Rappel 2018 :

	DSP 1998-2018 sur 11,5 mois	DSP HELYSEO sur 0,5 mois	TOTAL ANNEE 2018 SUEZ + HELYSEO
SIDRU	59 037,99	2 782,95	61 820,94
SIVATRU	24 866,36	1 048,68	25 915,04
CYCLAMED	775,46	32,14	807,60
Sous-total (1)	84 679,81	3 863,77	88 543,58
SUEZ complt à 95 833 T(2)	11 153,52		
Engagement sur 11,5 mois(1) + (2)	95 833,33		

Le tonnage traité, objet de la rémunération payé par le SIDRU à SUEZ, représente 95 833 T pour l'année 2018 sur 11,5 mois :

NOTA : La rémunération relative au tonnage traité du 15 au 31/12/18 sera rattaché par HELYSEO au mois de janvier 2019 et ainsi au futur rapport annuel DSP de 2019.

Rappel : la partie fixe de la rémunération imputée au SIDRU conformément à l'Ensemble Contractuel et ses avenants représente 100/115^{ème} (Tonnage : 95 833 T sur 11,5 mois).

Par ailleurs sur cette période, SUEZ a apporté pour 2018 : 37 826,61 T (en complément des 11 153 T imputées au SIDRU). Ce qui est supérieur aux 15 000 T d'engagement de base et qui s'explique par l'augmentation de capacité autorisée passant à 125 000 T/an par arrêté préfectoral complémentaire du 10 juin 2015.

Le **tonnage reçu global** sur 2018 atteignait ainsi **129 102 T**, dont **125 293 T** incinérées soit un chiffre dépassant légèrement la capacité nominale de 125 000 T

Analyse du chiffre d'affaires 2018 :

Il se compose de la rémunération de SUEZ Ile-de-France payée par le SIDRU soit :

- 100/115^{ème} de frais fixes (Exploitation + annuité) sur **11,5 mois**
- Frais proportionnels d'exploitation
- Frais proportionnels relatifs au GER
- Frais d'élimination des résidus
- Déduction faite des recettes électriques (proportionnellement au tonnage facturé)
- Facturation de la TGAP sur le tonnage entrant (rythme : mensuel)
- Refacturation de taxes : 100/115^{ème} de la CFE/CVAE (ex-taxe professionnelle,...), la taxe foncière à hauteur de 100/115^{ème}. Ces demandes de remboursements de taxes ont été adressées au SIDRU en octobre 2018 selon l'avenant n°26.

A cette rémunération s'ajoutent :

- Les recettes relatives aux apports de déchets extérieurs (particuliers) en contrat direct avec SUEZ RV Energie: il s'agit majoritairement de déchets ménagers et de refus de tri provenant d'autres usines et d'un % faible de DIB (déchets industriels banals). Sachant que sur le tonnage entrant de 129 101,17 T: 87 % représentent des déchets ménagers et 13% des DIB+refus de tri (Cyclamed, client du SIDRU étant considéré comme apportant des DIB).
- La vente d'électricité à EDF
- La vente de sel
- Se retranche la rétrocession versée par SUEZ au SIDRU liée aux apports complémentaires du SIVATRU à compter du 22/04/14 passant de 13 000 T/an à 24 866 T/an permettant de compenser l'écart de prix facturé au SIVATRU (103,35 € HT/T) avec celui facturé aux tonnages SUEZ (116,00 € HT/T) comptant l'engagement de 100 000 T soit de 95 833 T sur 11,5 mois.

Analyse des dépenses 2018 :

Les tableaux suivants établis par SUEZ présentent le chiffre d'affaires 2018, les dépenses et le récapitulatif.

AZALYS - RAPPORT QUANTITATIF - 2018

UVE	TONNAGE	%
SIDRU Dont 1 574 t de déchets de rue communes CUGPSEO et 143 t de déchets de rue communes Sidru CUGPSEO	59 037,99	48,19%
SIVATRU Dont 165 T de déchets de rue communes CUGPSEO (Sivatu)	24 866,36	20,30%
CYCLAMED	775,46	0,63%
SUEZ (pour compte SIDRU)	11 153,52	9,10%
SOUS TOTAL SYNDICAT	95 833,33	78,23%
Déchets TIERS (pour le compte de SUEZ)	26 673,09	21,77%
TOTAL DECHETS RECEPTIONNES (Contrat SUEZ)	122 506,43	100,00%
EVACUATIONS (pour le compte de SUEZ)	-3 007,94	-2,46%
Tonnage SIDRU sur Contrat HELYSEO (fin décembre)	3 863,77	3,15%
dont Tonnage SIDRU	2 782,95	2,27%
dont Tonnage SIVATRU	1 048,68	0,86%
dont Tonnage CYCLAMED	32,14	0,03%
Tonnage SUEZ sur Contrat HELYSEO (fin décembre)	2 730,97	2,23%
Consommation du stock FOSSE (+/-)	-800,00	-0,65%
TOTAL DECHETS INCINERES 2018	125 293,23	

MWH ELECTRICITE VENDUS 2018	40 708,62	Mwhe
MWH ELECTRICITE VENDUS (Contrat SUEZ)	38 298,16	Mwhe
MWH ELECTRICITE VENDUS (Contrat HELYSEO)	2 410,47	Mwhe

Soit un tonnage SYNDICAL TOTAL sur 2018 de :**SIDRU 61 820,94 ***

*Dont 1 608 t de déchets de rue communes CUGPSEO et 149 t déchets de rue communes Sidru CUGPSEO

SIVATRU 25 915,04 **

** Dont 172 T de déchets de rue communes CUGPSEO (Sivatu)

CYCLAMED 807,60**Soit un total de 88 543,58 T**

COMPARAISON CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 - 20176 EN EUROS			
USINE	2018 en Euros HT sur 11,5 mois	Evolution 2018/2017 (calcul l'ingenierie)	2017 en Euros HT sur 12 mois
FF Exploitation : frais fixes	2 983 785,69	-3%	3 063 991,11
FP Exploitation : frais proportionnels	1 740 770,24	-2%	1 784 564,81
Rv Electricité : recettes de valorisation électrique contractuelle entre SIDRU et Novergie	-1 734 583,36	-4%	-1 810 000,00
Facturation SIDRU (Tonnages SUEZ) : 12 941 T	-1 293 808,32	-13%	-1 485 489,35
Redevance SIVATRU : Rétrocession selon avenant 20	-522 986,60	2%	-511 270,37
sous-total	1 173 177,65		1 041 796,19
Em : rémunération mâchefers	839 935,47	1%	833 547,34
Er : rémunération REFIOM	922 001,06	-3%	951 419,72
sous-total	1 761 936,53		1 784 967,06
FF GER : frais fixes liés au GER	2 009 612,00	-2,6%	2 063 631,22
FP GER : frais proportionnels liés au GER	307 194,75	-2%	314 923,20
sous-total	2 316 806,74		2 378 554,42
Lv 1 : annuité payée par le SIDRU	3 784 970,47	-1%	3 839 292,53
Lnr : annuité préleveurs de dioxines	96 857,60	(année pleine en 2017)	101 068,80
sous-total	3 881 828,07		3 940 361,33
REFACTURATION TAXES (CFE/CVAE + TF)	486 809,28	Total Taxes :	481 026,62
Refacturation TGAP au SIDRU	254 886,24	-3%	261 177,21
Refacturation TGAP autres clients	113 858,11		142 571,90
Refacturation Avenant 28 (compteurs)			143 478,26
DECHETS PARTICULIERS 37 827 T : 2017, 37 883 T : 2017 dont part SUEZ 26 673 T : 2017 et 24 942 T : 2017	3 109 479,77	-3%	3 204 494,21
ELECTRICITE 38 298 MWh : 2018, 38 845 MWh : 2017	1 552 326,50	4%	1 487 953,53
VENTE SEL 436 T en 2017, 789 T en 2016	31 592,11	-42%	54 585,65
VENTE SEL (Industriels)	2 181,50	-45%	3 943,30
TOTAL C.A. USINE	14 684 882,49	-1,6%	14 924 909,68

RAPPORT FINANCIER DSP 2018

Les montants en FF, FP, Rv, Em, Er et Lv1 correspondent aux montants versés par le SIDRU (95 833 T sur 11,5 mois) : Rv : recettes de valorisation énergétique allouées au SIDRU, la Facturation SIDRU à SUEZ et rétrocessions liées aux apports complémentaires du SIVATRU venant en déduction des postes précédents

La facturation SIDRU à SUEZ des tonnages complémentaires à 95 833 T a concerné **11 153 T en 2018 sur 11,5 mois** contre 12 941 T en 2017, 13 945 T en 2016, soit **10% de moins** du fait des apports complémentaires du SIVATRU à compter du 22 avril 2014 et des déchets de voirie de la CUGPSO. (Contre 14 997 T en 2015, contre 19 466 T en 2014, contre 28 660 T en 2013, 30 006 T en 2012, contre 29 657 T en 2011).

Le tonnage de déchets particuliers générant les recettes ci-dessus a représenté en 2018 **37 883 T** dont **24 942 T** correspondant à la part SUEZ au prix moyen de **82,20 € HT/T**, 37 883 T dont 24 942 T correspondant à la part SUEZ au prix moyen de 84,59 € HT/T, 46 802 T dont 32 857 T correspondant à la part SUEZ au prix moyen de 84,29 € HT/T en 2016, 41 129 T dont 26 132 T correspondant à la part SUEZ au prix moyen de 85,01 € HT/T en 2015, contre 43 633 T dont 24 167 T (part SUEZ) au prix moyen de 75,82 € HT/T en 2014, contre 46 439 T dont 17 779 T (part SUEZ), au prix moyen de 69,88 € HT/T en 2013, contre 47 377 T dont 17 371 T (part SUEZ,) au prix moyen de 73,46 € HT/T en 2012.

La vente d'électricité (1 552 326 € HT) a représenté **38 298 MWh** à **40,53 € HT/MWh**, contre 38 845 MWh à 38,30 € HT/MWh, contre 39 091 MWh à 28,12 € HT/MWh en 2016, contre 40 753 MWh à 39,37 € HT/MWh en 2015, contre 39 612 MWh à 35,63 € HT/MWh en 2014, contre 11 759 MWh à 123,37 € HT/MWh en 2013, contre 11 760 MWh à 112,97* € HT/MWh en 2012, contre 36 239 MWh à 56,02 € HT/MWh en 2011, contre 35 285 MWh à 57,75 € HT/MWh en 2010, contre 35 747 MWh à 59,90 € HT/MWh en 2009.

*prix élevé, les MWh ayant été vendus en période d'hiver (prime fixe importante)

COMPARAISON DEPENSES 2018 - 2017 EN EUROS								
TONNAGE INCINERE	QTES	PRIX	2018	QTES	PRIX	2017	VARIATION	Evolution
			122 506 T sur 11,5 mois			124 853 T (99,92% incinéré)		2018/2017 (calcul llingenierie)
PERSONNEL			2 251 554,46			2 140 285,49	111 268,97	5%
Hygiène & Sécurité			75 156,75			40 783,17	34 373,58	84%
GAZ (en MWh)	10 524	34,36	361 645,66	11 177	29,80	333 107,65	28 538,01	9%
EDF (en MWh)	1 006	90,941	91 524,20	448	267,22	119 585,66	-28 061,46	-23%
EAU OK	59 610	2,09	124 593,26	57 823	1,99	115 035,21	9 558,05	8%
Produits de traitement			183 821,97			196 326,47	-12 504,50	-6%
Chaux OK	273	155,54	42 468,67	306	131,48	40 183,89	2 284,78	6%
Enlèvements Déchets evacuations (T)	3 008	79,54	239 263,44	3 007	84,71	254 727,96	-15 464,52	-6%
Enlèvements Déchets classe 1 BOUE (T)	227	129,10	29 275,32	240	152,70	36 679,57	-7 404,25	-20%
Enlèvement Résidus classe 1 REFIOM (T)	2 595	198,76	515 841,30	2 552	196,11	500 531,42	15 309,88	3%
Enlèvement Résidus classe 2 MACHEFERS (T)	22 649	40,44	915 836,27	23 881	39,10	933 677,62	-17 841,36	-2%
Matériel, Pièces & Consommable			153 282,16			316 537,86	-163 255,70	-52%
Sous Traitance			726 995,90			598 509,59	128 486,31	21%
Transp, Voy & Dépl, Miss Récep			42 183,11			18 386,30	23 796,81	129%
Honoraires, Analyses			162 261,28			162 621,64	-360,36	0%
Impôts & Taxes			1 144 842,73			1 112 899,73	31 943,00	3%
- CFE/CVAE (Ex Taxe Professionnelle)			352 649,00			352 649,00	0,00	0%
-Taxe Fonciere			250 688,00			250 688,00	0,00	0%
- CSS			459,96			20 373,49	-19 913,53	-98%
- TGAP			431 529,14			396 846,24	34 682,90	9%
- Taxe Antipollution			109 516,63			92 343,00	17 173,63	19%
- Taxes diverses			0,00			0,00	0,00	-
Assurances			397 190,01			490 809,24	-93 619,23	-19%
Indemnité de fin de contrat (Avenant 29)			1 099 894,00			0,00	1 099 894,00	-
Frais Divers et Communication			59 947,98			70 195,48	-10 247,50	-15%
Amortissements			118 654,16			137 777,40	-19 123,24	-14%
sous-total			8 736 232,63			7 618 661,35	1 117 571,28	15%
Dépenses GER			2 425 718,68			2 822 514,43	-396 795,75	-14%
Crédit-Bail			2 518 956,60			4 508 741,03	-1 989 784,43	-44%
TOTAL DEPENSES AVANT SINISTRE et provision GER			13 680 907,91			14 949 916,81	-1 269 008,90	
Dotation Provision GER			-743 600,00			1 713 016,54	-2 456 616,54	-143%
Reprise provision GER			825 400,00			-2 627 572,99	3 452 972,99	-131%
Coûts sinistres			0,00			0,00	0,00	-
Remboursement sinistre			0,00			0,00	0,00	-
sous-total hors exploitation			81 800,00			-914 556,45	996 356,45	
TOTAL DEPENSES			13 762 707,91			14 035 360,36	-272 652,45	

RAPPORT FINANCIER DSP 2018

RAPPORT FINANCIER DSP 2018 : RESULTAT (et 2017)

AZALYS - RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2018		
RECAPITULATION USINE	2018	2017
	En Euros	En Euros
RECETTES	14 684 882,49	14 924 909,68
DEPENSES avant sinistre & hors variation de provision GER	-13 680 907,91	-14 949 916,81
MARGE avant sinistre et provision GER	1 003 974,58	-25 007,13
Coûts sinistres	0,00	0,00
Remboursement sinistre		
Impact des sinistres	0,00	0,00
Marge avant provision GER (cf étude rentabilité contrat SIDRU)	1 003 974,58	-25 007,13
% de marge avant provisions GER	6,84%	-0,17%
Dotation provision GER	743 600,00	-1 713 016,54
Reprise provision GER	-825 400,00	2 627 572,99
variation provision GER	-81 800,00	914 556,45
Marge avant Frais Généraux / Impôt Société	922 174,58	889 549,32
% de frais généraux et marges	6,3%	6,0%
Frais généraux Novergie (8% du CA hors redevances financières)	-864 244,35	-878 763,87
Résultat avant Impôts	57 930,22	10 785,46

Pour 2018 :

1- la partie fixe* de la rémunération de SUEZ a augmenté de **+1,6 %** de 2017 à 2018 **au prorata des 11,5 mois** (+1,51% de 2016 à 2017, 1,55% de 2015 à 2016, +2,67% de 2014 à 2015, +2,33 % de 2013 à 2014 +2,22% de 2012 à 2013, (+3,16% de 2011 à 2012, +3,42% 2011/2010, 1,72% 2010/2009 +2,46% 2009/2008, +3,25% 2008/2007, +2,95% 2007/2006, +5,97% 2006/2005 et +3,06 % 2004/2005) : P.M. : en 2014, le poste fixe de GER est identique à celui de 2013.

*: incluant l'annuité comportant une progressivité de 3% par an, **les frais fixes d'exploitation** comportant une révision de **1,67%** (contre 1,51% entre 2016 et 2017, 0,54% entre 2015 et 2016, 1,37% entre 2014 et 2015, 1,39% entre 2013 et 2014, 1,66% entre 2012 et 2013, 3,35% entre 2011 et 2012)

** incluant une annuité liée à la mise en place des préleveurs de dioxines/furannes (depuis le 1/07/14)

2- la partie proportionnelle nette (rétrocession déduite)* de la rémunération de SUEZ (exploitation, résidus, électricité déduite, GER proportionnel, rétrocession déduite, vente des sels) **a très peu varié** de par tous les postes avec une baisse moyenne globale de 2%) :

(sauf le poste recettes électriques reversé au SIDRU qui est bloqué jusqu'en fin 2018)

2018 : **16,52 € HT/T**(sur 95 833 T) contre 2017 : 16,18 € HT/T contre 2016 : 15,50 € HT/T, contre 2015 : 17,55 € HT/T contre 2014 : +18,87 € HT/T contre 2013 : 18,41 € HT/T

- le poste frais proportionnel (FP) a augmenté de 1,7%

- le poste des résidus d'épuration des fumées ou REFIOM (Er) a augmenté : +1,1%(prix de traitement renégocié par le délégataire avec EMTA sur un tonnage à la hausse), le poste mâchefers (Em) est resté stable 0,7%

- le poste recettes électriques (Rv) : depuis 2014 rémunération contractuelle forfaitisée jusqu'en 2018 pour tenir compte de la sortie du contrat d'obligation d'achat entre SUEZ et EDF au 1^{er} février 2014 pour passer au marché libre de l'électricité. Ce poste venant en déduction des frais ci-dessus (FP) + (Ems) + (Er) : acquise pour le SIDRU indépendamment de la marche du turbo-alternateur.

OK

***3- la rétrocession** versée par SUEZ au SIDRU liée aux apports complémentaires du SIVATRU à compter du 22/04/14 passant de 12 369 T/an à 19 985 T/an (2014), à 24 805 T en 2015, à 25 375 T en 2016 et 25 613 T en 2017, et à **24 866 T en 2018** permet de compenser l'écart de prix facturé au SIVATRU (103,35 € HT/T base 2012 révisé 2018, 100,92 € HT/T 2017) avec celui facturé aux tonnages SUEZ (116 € HT/T) comptant l'engagement de 95 833 T sur 11,5 mois.

Pour SUEZ, les recettes d'électricité de 2018 ont **atteint 38 298 MWh à 40,53 € HT/MWh** à comparer à 38 845 MWh à 38,30 €/MWh en 2017, 39 091 MWh à 28,12 € HT/MWh en 2016 à comparer à 40 753 MWh à 39,37 € HT/MWh en 2015, à comparer à 39 612 MWh à 35,63 € HT/MWh en 2014 et à comparer à **celles de 2011 de 36 239 MWh à 56,02 € HT/MWh : soit -27% de baisse de prix liée au marché libre/contrat d'obligation d'achat au lieu de -51% en 2017.**

Rappel : recettes de **24 131 MWh à 60,12 € HT/MWh en 2013***, contre **11 759 MWh à 112,97 € HT/MWh (prime fixe maximum sur 5 mois) vendus en 2012***, contre **35 285 MWh à 57,75 € HT/MWh vendus en 2010**, contre **35 747 MWh à 59,90 € HT/MWh vendus en 2009**, contre **41 156 MWh en 2008 à 50,50 € HT/MWh**; elles viennent en déduction des coûts d'exploitation indicés supportés par le SIDRU et ont moins compensé partiellement les autres postes que pour 2013.

*Du fait du sinistre sur le turbo-alternateur de 2012, et réparation en fin 2013

Le chiffre d'affaires SUEZ de l'année 2018 est proche de celui de 2017 (déduction faite des compteurs d'énergie) et représente 14,68 M€ HT (pour 14,92 M€ HT pour 2017, 14,91 M€ HT pour 2016, 14,82 M€ HT pour 2015, pour 13,98 M€ HT en 2014, pour 12,88 M€ HT en 2013, pour 12,62 M€ HT en 2012, pour 12,73 M€ HT en 2011, pour 12,19 M€ HT en 2010, 12,55 M€ HT en 2009, et 12,43 M€ HT en 2008), **avec un tonnage à la hausse de +2,3% au prorata de la période considérée (11,5 mois en 2018 contre 12 mois en 2017)** (contre 1,58% entre 2014 et 2015, contre +5,42% entre 2013 et 2014, contre +0,34% entre 2012 et 2013, +3,16% entre 2011 et 2012, 4,7 % entre 2010 et 2011 (contre -2,5 % entre 2009 et 2010 et -1,4 % entre 2009 et 2008).

Le CA légèrement en baisse (-0,6% hors compteurs d'énergie facturés au SIDRU) s'explique par :

- la diminution « relative » du tonnage global sur la période considérée de 11,5 mois au lieu de 12 mois en 2017

passant de 124 942 T à **122 506 T** soit -1,9% (et aussi de la TGAP), dont le tonnage incinéré est conforme au nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter du 10 JUIN 2015 : la nouvelle capacité maximum étant de 125 000 T/an.

- la diminution des recettes relatives aux **déchets des particuliers** de 3,109 M€ HT en 2018 contre 3,204 M€ HT en 2017 contre 3,944 M€ HT en 2016, contre 3,497 M€ HT en 2015 contre 3,308 M€ HT en 2014 pour un tonnage qui a baissé de 0,15%. **Le prix moyen 2018 est de 82,20 € HT/T** contre 84,59 € HT/T en 2017, contre 84,29 € HT/T en 2016, 85,01 € HT/T en 2015, **a baissé de -2,8%** (prix moyen de 75,82 € HT/T en 2014, prix

moyen de 69,88 € HT/T en 2013 (et 73,46 € HT/T en 2012).

- et surtout par la baisse des tonnages apportés par SUEZ pour compléter les 95 833 T (sur 11,5 mois), limitant ainsi la facturation SIDRU à SUEZ (-12,9% entre 2017 et 2018) passant de 12 941 T à **11 154 T**, du fait des apports complémentaires du SIVATRU et des déchets de voirie de la CUGPSO. En 2016 : 13 945 T, en 2015 : 14 997 T, en 2014 : 19 466 T 28 660 T en 2013, 30 006 T en 2012, 29 657 T en 2011, contre 25 254 T en 2010 et 26 692 T en 2009.

Compensé par :

- l'augmentation de l'annuité (progressivité de 3%/an)
- l'augmentation de recettes de vente d'électricité de +4,3% entre 2017 et 2018

Sur le poste dépenses avant sinistre et hors variation de provision GER, celles de l'année 2018 de 13,68 M€ HT sont inférieures de -8% à celles de 2017 (14,94 M€ HT) : certains postes sont à la baisse (assurances -19%, évacuation des déchets et sous-produits -0,1%, dépenses GER -14%) partiellement compensés par des postes à la hausse (personnel +5,2%, taxes : +2,8%, gaz : +8%), pour un tonnage de -1,9%.

La différence s'explique par :

A la hausse :

- l'indemnité de fin de contrat de 1,1 M€ HT correspondant au solde de GER,
- le poste personnel passant de 2,140 M€ HT à 2,251 M€ HT en 2018,
- la sous-traitance passant de 0,600 M€ HT à 0,727 M€ HT
- le poste d'eau : +8,3%, le poste de gaz : +8,6%
- le poste taxes passant de 1,113 M€ HT à 1,145 M€ HT en 2018, :

A la baisse :

- le poste assurances passant de 0,490 M€ HT à 0,397 M€ HT en 2018 :soit -19%
- les dépenses GER passant de 2,822 à 2,425 M€ HT en 2018
- l'annuité du crédit-bail : -44%/ annuité payée en 2017 du fait qu'en 2018, le dernier versement a été soldé en juillet soit ½ année
- le poste évacuations des déchets passant de 0,255 M€ HT à 0,239 M€ HT en 2018,
- le poste divers et communication passant de 0,070 M€ HT à 0,060 M€ HT

Ce poste de dépenses de **13,680 M€ HT hors provision GER à comparer à 14,949 M€ HT, à comparer à 14,707 M€ HT en 2016, à 15,106 M€ HT en 2015 (15,018 + 0,088) et 14,257 M€ HT en 2014 (14,139 + 0,118), et 13,512 M€ HT en 2013 (14,625 +0,148-1,261)**

Ce poste de dépenses est diminué de la variation de provision GER (Dotation diminuée de la reprise de provision GER) :

13,68 - 0,744 +0,825 =**13,76 M€** sur 11,5 mois à **comparer à 14,035 M€ HT en 2017 (14,95 + 1,713 – 2,63)**

La nouvelle TGAP sur le tonnage entrant est à **3,00 € HT/T**, stable (TGAP 2017 : 3,01 € HT/T, TGAP 2016 : 4,13 € HT/T, TGAP 2015 : (4,11 € HT/T), et 2014 (+4,08 € HT/T), et 2013 (4 € HT/T), et 2012 (3,2 € HT/T) et 2011 et 2010 (2,6 € HT/T), avec en 2009 (+2 € HT/T).

NOTA : Pour le SIDRU, le bilan de 2018 est positif de part :

- l'augmentation des tonnages du SIDRU et du SIVATRU via la CUGPSO (déchets de voirie), SUEZ ayant pu compléter dans une moindre mesure les tonnages du syndicat afin d'atteindre les 95 833 Tonnes sur 11,5 mois, facturés au prix de **116 € HT/tonne** (contre 114,79 € HT/T en 2017, contre 114,70 € HT/T en 2016, 114,14 € HT/tonne en 2015, contre 112,21 € HT/tonne en 2014, contre 107,93 € HT/tonne en 2013, contre 105,29 € HT/tonne en 2012, contre 102,23 € HT/T en 2011 et 97,13 € HT/T en 2010).
- l'indemnité de fin de contrat de 1,1 M€ HT correspondant au solde du GER versé par SUEZ au SIDRU.

La clôture de la DSP courant du 14/12/1998 au 15/12/2018 a donné lieu au versement par le SIDRU à SUEZ, délégataire de 8,56 M€, représentant la valeur résiduelle de 20% du montant du crédit-bail, condition pour devenir propriétaire de l'UVE AZALYS réalisée fin 2018.

Pour le délagataire exploitant l'UVE, le résultat de l'exercice 2018 fait apparaître un solde positif avant provision GER de 1 003 974 € HT passant à un solde positif de 922 174 € HT avec variation de provision GER soit +6,3% de bénéfice, avant déduction des frais généraux évalués à **6,3 %** hors redevances financières (**par SUEZ RV ENERGIE**) représentant 0,864 M€ HT : ces frais limités ne sont pas vérifiables par le SIDRU. Ainsi SUEZ RV ENERGIE présente un compte de résultat positif avant impôt de + 0,058 M€ HT - 0,870 M€ HT (contre + 0,0108 M€ HT en 2017 - 0,870 M€ HT en 2016, contre - 0,905 M€ HT en 2015, - 0,632 M€ HT en 2014, contre -1,168 M€ HT en 2013), d'où une amélioration entre 2016 et 2017.

De plus, pour SUEZ, la possibilité d'augmenter le tonnage : sur 12 mois : 129 101,17 T (dont 125 293 T incinérés), du fait de la nouvelle autorisation préfectorale (arrêté du 10 juin 2015 : capacité d'incinération maximum : 125 000 T) a permis en partie d'atténuer la baisse de recettes électriques liée au marché libre de la vente d'électricité, les frais fixes supportés par SUEZ restant à hauteur de 15/115€ sur la période des 11,5 mois.

ANNEXES : se référer au rapport DSP SUEZ 2018 :

**TABLEAUX SUEZ
RECAPITULATIFS 2018**

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20190705-280619-4-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019